



# Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)



## Rapport annuel 2012

**Contact**

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Domaine de direction Formation professionnelle et éducation générale

Secteur Questions de fond et politique

Effingerstrasse 27

3003 Berne

Tél. 031 322 57 17

[berufsbildung@sbfi.admin.ch](mailto:berufsbildung@sbfi.admin.ch)

[www.sbfi.admin.ch](http://www.sbfi.admin.ch)

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1 Axes prioritaires de la CFFP en 2012</b> .....	<b>5</b>
1.1 Formation professionnelle supérieure .....	5
1.2 Formation professionnelle dans le contexte international .....	6
1.3 Financement de la formation professionnelle.....	7
1.4 Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle .....	8
1.5 Formation de rattrapage .....	9
<b>2 Autres thèmes</b> .....	<b>10</b>
2.1 Situation sur le marché des places d'apprentissage .....	10
2.2 Intégration.....	10
2.2.1 Profils d'exigences scolaires .....	10
2.2.2 Attestation individuelle de compétences .....	11
2.2.3 Adaptation du guide « Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) » .....	11
2.3 Travaux législatifs .....	11
2.3.1 Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle .....	11
2.3.2 Loi fédérale sur la formation continue .....	12
2.4 Mesures de communication.....	13
2.4.1 Campagne formationprofessionnelleplus.ch .....	13
2.4.2 Films sur la formation professionnelle en Suisse .....	13
2.5 Développement .....	13
2.5.1 Conférence sur les places d'apprentissage .....	13
2.5.2 Projet sur les cleantech dans les filières de formation professionnelle initiale .....	14
2.5.3 Projet sur l'amélioration des procédures de qualification .....	14
<b>3 Innovations et projets</b> .....	<b>15</b>
3.1 Encouragement de projets .....	15
3.2 Recherche sur la formation professionnelle .....	16
<b>I. Membres de la CFFP (période administrative 2012 à 2015)</b> .....	<b>17</b>
<b>II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle</b> .....	<b>18</b>
<b>III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle</b> .....	<b>18</b>
<b>IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2012</b> .....	<b>19</b>
<b>V. Interventions parlementaires 2012</b> .....	<b>20</b>
<b>VI. Indicateurs de la formation professionnelle</b> .....	<b>21</b>
<b>VII. Marché des places d'apprentissage</b> .....	<b>23</b>
<b>VIII. Offres et attributions de places d'apprentissage</b> .....	<b>24</b>
<b>IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics</b> .....	<b>24</b>
<b>X. Résultats du baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation initiale</b> .....	<b>25</b>

## Introduction

En vertu des art. 69 et 70 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (RS 412.10, LFPr), le Conseil fédéral nomme une commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) composée de quinze membres au plus représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. La commission conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle. Elle contribue au développement et à la coordination de la formation professionnelle en tenant compte du contexte général de la politique en matière de formation. Les projets et les demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public sont évalués par la CFFP sous l'angle d'une politique globale d'encouragement.

Le présent rapport présente les thèmes, les projets et les questions qui ont été traités par la CFFP en 2012 et qui s'articulaient autour des axes prioritaires ci-après :

- Formation professionnelle supérieure: ce secteur offre des possibilités de qualification en vue de pouvoir assumer des fonctions exigeantes de spécialistes et de cadres. La CFFP s'est notamment intéressée aux questions relatives au financement et au positionnement de la formation professionnelle supérieure.
- Financement de la formation professionnelle : les objectifs et les mesures en matière de politique scientifique et de formation qui contribueront à l'avenir à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation sont définis dans le message FRI. La CFFP a notamment encadré les travaux d'élaboration du message FRI 2013 à 2016 et a soulevé des questions fondamentales concernant le financement de la formation professionnelle.
- Formation professionnelle dans le contexte international : l'internationalisation croissante de la formation et du marché du travail place le système de formation professionnelle suisse devant de nouveaux défis. La CFFP a examiné ces enjeux et a contribué à faire mieux connaître les avantages du système dual de formation professionnelle et à assurer la comparabilité des diplômes à l'échelle internationale.
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) : l'IFFP est le centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement et la recherche dans les domaines de la formation professionnelle, de la pédagogie professionnelle et du développement professionnel. La CFFP prend position, à l'intention du Conseil fédéral, sur le rapport de l'IFFP et sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour l'IFFP.
- Formation de rattrapage : en vertu de la loi sur la formation professionnelle, un diplôme reconnu par la Confédération peut être obtenu en suivant diverses voies. La séparation entre les voies de formation et les diplômes tient compte du fait que l'acquisition des compétences opérationnelles passe non seulement par la formation formelle mais aussi par les expériences acquises dans la pratique professionnelle. La CFFP s'est notamment consacrée à la validation des acquis.

Outre ces axes prioritaires, la CFFP a traité d'autres thèmes et enjeux majeurs sous l'angle de la politique en matière de formation professionnelle. Elle s'est notamment tenue informée régulièrement du développement du marché des places d'apprentissage, des mesures d'intégration et de communication ainsi que de l'évolution des travaux d'élaboration de textes législatifs.

# 1 Axes prioritaires de la CFFP en 2012

## 1.1 Formation professionnelle supérieure

**Les offres de la formation professionnelle supérieure, autrement dit les examens fédéraux et les filières de formation des écoles supérieures permettent une qualification professionnelle élevée répondant aux besoins du marché du travail. Avec environ 28 000 diplômes par an, la formation professionnelle fournit une contribution essentielle à la création d'un vivier de professionnels et de cadres qualifiés en possession d'un diplôme du degré tertiaire.**

Le renforcement et le positionnement de la formation professionnelle supérieure en Suisse et à l'étranger font partie des objectifs principaux de la CFFP. Au cours de l'année sous revue, la commission s'est notamment penchée sur les questions de financement. Les développements suivants figuraient parmi les priorités :

- La participation de la Confédération aux coûts complets des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs s'est accrue début 2011 et est passée au taux légal de 25 %. En outre, la Confédération a augmenté le soutien qu'elle accorde à la conception de nouveaux examens et au développement d'examens existants.
- Le 14 novembre 2012, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les subventions fédérales relatives à l'organisation des examens fédéraux – de 25 % à 60 %, voire à 80 % dans des cas exceptionnels, notamment pour les examens particulièrement coûteux. La modification correspondante de l'art. 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) est entrée en vigueur début 2013. Il en résulte un allègement de la charge financière pour les organes responsables et les candidats tandis que les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs gagnent en attractivité. L'augmentation des subventions fédérales a été unanimement saluée par les acteurs de la formation professionnelle participant à la consultation. Ils considèrent cette mesure justifiée sur le plan de la politique de formation et neutre sur le plan de la concurrence.
- Les responsables du partenariat sur la formation professionnelle examinent actuellement différentes options en vue d'une harmonisation à l'échelle nationale du financement des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs. Aujourd'hui, les cours auxquels participent librement les personnes en formation qui se préparent aux examens ne bénéficient pas tous du même soutien selon les cantons. La Confédération participe indirectement aux dépenses des cantons sous forme de financement forfaitaire annuel.
- Lors de la séance plénière qu'elle a tenue le 22 mars 2012, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté l' Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES ). Les procédures de ratification par les cantons sont donc en cours. L'Accord règle la compensation intercantonale entre les cantons dans le domaine des hautes écoles supérieures et permet l'accès égalitaire aux offres de formation extracantonales. L'adhésion de dix cantons est nécessaire pour que l'AES entre en vigueur.
- Dans le cadre de la Conférence nationale sur les places d'apprentissage 2012, les partenaires de la formation professionnelle ont pris l'engagement de renforcer la formation professionnelle supérieure. Cet engagement prévoit d'accorder une reconnaissance équivalente dans la société entre les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle et de mettre le potentiel de la formation professionnelle supérieure au profit du pôle industriel et intellectuel de la Suisse.

En 2011, d'après les calculs effectués par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)<sup>1</sup>, les coûts de la formation professionnelle supérieure se montaient pour la Confédération et les cantons à 489 millions de francs environ, dont 345 millions pour les filières de formation ES et 144 millions sous forme de subventions pour les cours préparatoires aux examens fédéraux ainsi que pour la formation continue à des fins professionnelles.

## 1.2 Formation professionnelle dans le contexte international

**L'internationalisation croissante dans le monde du travail et de la formation place la formation professionnelle face à de nouveaux défis. Il s'agit notamment de rendre possible une comparaison entre les diplômes à l'échelon international et de faire connaître aussi les avantages du système suisse de formation professionnelle duale à l'étranger.**

La CFFP a suivi les développements dans l'espace de formation international ainsi que les efforts consentis par les partenaires de la formation professionnelle en termes de positionnement de la formation professionnelle en Suisse et à l'étranger. Les projets suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Dans le but de faciliter la mobilité professionnelle des professionnels qualifiés et des cadres, l'OFFT a élaboré le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (CNC-CH-FP). Il est axé sur le cadre européen des certifications (CEC) – l'instrument de référence développé par l'UE. Il vise à rattacher chaque diplôme à un niveau. Les suppléments au diplôme et les suppléments descriptifs annexés aux diplômes fournissent de surcroît des informations au sujet des compétences techniques acquises. De la sorte, les diplômes deviennent comparables à l'échelle internationale. Ces instruments ont reçu un franc soutien lors de la procédure de consultation menée en 2012. Les travaux sont désormais en voie d'être finalisés avec les partenaires de la formation professionnelle. La mise en œuvre du CNC-CH-FP est prévue en 2013.
- Lors de la Conférence des places d'apprentissage 2011, les responsables de la formation professionnelle ont pris un engagement en faveur de la promotion de la mobilité professionnelle et de l'élaboration d'un concept d'encouragement. Sous la conduite de l'OFFT, quatre axes prioritaires accompagnés des mesures correspondantes ont été définis<sup>2</sup> :
  - *Elaboration de modèles pour l'organisation d'activités de mobilité*  
Des modèles doivent permettre d'aider les initiateurs à lancer leurs propres projets. Les modèles se basent sur des projets ayant fait leurs preuves au sens des bonnes pratiques.
  - *Promotion de l'enseignement bilingue*  
Les expériences actuelles incluant un enseignement bilingue dans les écoles professionnelles sont prometteuses. Elles doivent servir de base.
  - *Information et sensibilisation*  
Les offres et les possibilités actuelles doivent être connues. Il faut donc informer et sensibiliser spécifiquement les destinataires en fonction des groupes cibles auxquels ils appartiennent (personnes en formation, entreprises formatrices, associations professionnelles, écoles professionnelles, etc.).
  - *Financement complémentaire*  
Dans le cadre de ses activités de soutien de projets, la Confédération promeut les initiatives encourageant les échanges et l'apprentissage d'une langue étrangère. Ce soutien doit être considéré comme un complément aux subventions d'encouragement apporté par

<sup>1</sup> L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche sont regroupés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au sein du nouveau Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

<sup>2</sup> Axes prioritaires de l'encouragement des activités de mobilité et de l'enseignement scolaire des langues étrangères au sein de la formation professionnelle, OFFT / Res Publica Consulting AG, 2012

la Fondation ch pour la collaboration confédérale dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de formation de l'Union européenne.

La mise en œuvre des mesures incombe aux partenaires de la formation professionnelle selon les responsabilités définies. La Confédération dirige le processus et procède régulièrement à un contrôle. La planification précise des différentes mesures sera établie lors de la Journée des partenaires de la formation professionnelle 2013.

Depuis 2011, la Suisse participe en tant que membre à part entière au programme-cadre de l'UE consacré à l'apprentissage tout au long de la vie. Le programme couvre la formation générale et la formation professionnelle, mais aussi la formation des adultes dans le but d'encourager l'échange des enseignants et des personnes de tous âges en Europe ainsi que la collaboration entre les institutions de formation. Ce programme se poursuit jusqu'à fin 2013. Des travaux sont en cours pour prolonger le programme pendant les années 2014 à 2020.

### 1.3 Financement de la formation professionnelle

**Les objectifs et les mesures en matière de politique scientifique et de formation qui contribuent à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation sont définis dans le message FRI. En 2012, les Chambres fédérales ont approuvé le message FRI 2013 à 2016 et ont accordé quelque 26 milliards de francs de fonds d'encouragement, dont 3,6 milliards à la formation professionnelle.**

Selon les lignes directrices du Conseil fédéral pour la période de législature 2011 à 2015, la Suisse devrait conserver une des meilleures positions en ce qui concerne la formation, la recherche et l'innovation. Le Conseil fédéral concède à nouveau aux crédits de ce domaine un taux de croissance supérieur à la moyenne (environ 3,7 %) pour les quatre années à venir. En collaboration avec les cantons et sur la base des plans stratégiques des bénéficiaires des subventions, les lignes directrices suivantes ont été fixées :

- *Formation*  
Couvrir les besoins en effectifs dotés d'une bonne formation générale et qualifiés dans leur domaine professionnel.
- *Recherche et innovation*  
Consolider les instruments compétitifs d'encouragement à un haut niveau et renforcer la compétitivité de la Suisse sur le plan international.
- *Aspects transversaux du système FRI*  
Faire de la Suisse un pôle scientifique et économique équitable, durable et compétitif.

Environ 3,6 milliards de francs sont alloués à la formation professionnelle pour la période FRI 2013 à 2016, ce qui garantit que la contribution de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle atteigne effectivement la valeur indicative de 25 % tel que la loi le prescrit. Au cours de l'année sous revue, cette part de 25 % pourrait être atteinte pour la première fois grâce à l'augmentation de 100 millions de francs des crédits en faveur de la formation professionnelle qui a été approuvée par le Parlement dans le cadre du message FRI 2012. Les objectifs prioritaires pour la formation professionnelle d'ici à 2016 sont les suivants :

- garantir une offre de formation étendue, variée et perméable ;
- positionner la formation professionnelle supérieure sur le plan national et international ;
- améliorer l'employabilité des jeunes et leur capacité à se former ;
- garantir un système de formation qui permet et encourage la mobilité sur le plan international.

En 2011, les dépenses de la Confédération se montaient à 746 millions de francs, ce qui correspond à 21 % des dépenses totales des pouvoirs publics. Au total, la Confédération et les cantons ont dépensé quelque 3,5 milliards de francs pour la formation professionnelle en 2011. Depuis 2004, les coûts à

la charge des pouvoirs publics dans le domaine de la formation professionnelle ont augmenté en moyenne de 3,1 % par an.

#### 1.4 Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

**L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est le centre de compétences de la Confédération pour la formation et la formation continue des enseignants des écoles professionnelles et d'autres acteurs de la formation professionnelle, pour la mise en œuvre et l'accompagnement des réformes des professions et des révisions et pour les questions relatives à la recherche sur la formation professionnelle. Les objectifs stratégiques de l'IFFP sont fixés par le Conseil fédéral en accord avec le plafond de dépenses du message FRI.**

Conformément à l'ordonnance sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, le conseil de l'IFFP remet chaque année un rapport relatif à l'exécution du mandat de prestations au Conseil fédéral. La tâche de la CFFP (conformément à l'art. 26, al. 3 de l'ordonnance sur l'IFFP) est de prendre position sur ce rapport et d'en informer le Conseil fédéral. A cette fin, la CFFP a mis sur pied une sous-commission.

Dans sa prise de position, la CFFP s'estime convaincue que l'IFFP joue un rôle important au sein du paysage suisse de la formation professionnelle : l'IFFP garantit d'une part une formation cohérente aux responsables de la formation professionnelle et aux experts aux examens, et veille d'autre part au lien entre la théorie et la pratique. Du point de vue de la commission, il est essentiel que l'IFFP agisse en tant qu'acteur principal et partenaire fiable dans son domaine de compétences.

Dans les objectifs stratégiques qu'il a fixés pour les années 2013 à 2016, le Conseil fédéral attend de l'IFFP qu'il se concentre sur ses tâches principales et qu'il joue un rôle actif au sein du paysage suisse de la formation :

- Les évolutions sur le marché du travail et de la formation doivent être décelées et traitées rapidement. Des solutions innovantes doivent préparer les responsables de la formation professionnelle aux défis à venir.
- L'IFFP doit être l'interlocuteur responsable, reconnu pour sa fiabilité et sa compétence pour tout ce qui touche au développement et à la mise en œuvre des réformes de la formation professionnelle, à l'évolution de la formation professionnelle ainsi qu'à la formation et à la formation continue des responsables de la formation professionnelle.
- Dans le cadre des moyens financiers mis à sa disposition, l'IFFP se doit de collaborer activement avec les partenaires de la formation professionnelle et d'adapter ses prestations en fonction des besoins. La recherche et le développement fournissent les bases nécessaires.
- La collaboration avec d'autres institutions doit être intensifiée, les synergies avec d'autres hautes écoles exploitées et le dialogue scientifique renforcé. En outre, la relève pour la recherche sur la formation professionnelle doit être encouragée.



## 1.5 Formation de rattrapage

**Les adultes qui souhaitent obtenir un titre de la formation professionnelle initiale ont le choix entre diverses possibilités. Ce titre leur permet d'accroître leur chance de trouver un emploi et leur donne accès aux offres de formation complémentaires. Pour les entreprises, la formation de rattrapage est une nouvelle voie d'accès au champ de recrutement de professionnels qualifiés.**

Le diplôme sanctionnant une formation professionnelle initiale est un rempart solide contre le chômage<sup>3</sup>. La formation de rattrapage est donc d'une importance fondamentale pour les adultes qui ne disposent pas d'un diplôme du degré secondaire II. La formation de rattrapage est un outil précieux au vu du manque de personnel qualifié, des exigences croissantes sur le marché du travail, des mutations structurelles rapides et dans le but de promouvoir l'intégration.

En vue de faire connaître les possibilités qu'offre la formation de rattrapage et de tirer profit des potentiels disponibles, les représentants des partenaires de la formation professionnelle ont jeté les bases indispensables à la formation de rattrapage au cours de la Conférence sur les places d'apprentissage 2012. Sous la conduite de la Confédération, les questions relatives au positionnement et au profil de la formation de rattrapage seront éclaircies d'ici l'été 2013. Un rapport de base doit dresser un état des lieux sur les possibilités, les avantages et les coûts de la formation de rattrapage.

Conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle (art. 9 et art. 33), un diplôme de la formation professionnelle initiale peut être obtenu de quatre manières différentes :

- accomplir une formation professionnelle ordinaire ;
- accomplir une formation professionnelle raccourcie ;
- s'inscrire directement à une procédure de qualification ;
- valider les acquis de l'expérience.

Dans le cas de la validation des acquis, un dossier ainsi qu'un entretien devront fournir la preuve que le requérant possède les compétences professionnelles indispensables pour obtenir le diplôme visé. Les partenaires de la formation professionnelle collaborent étroitement à cette fin. Les cantons sont responsables de l'élaboration des procédures de validation et de l'établissement des certificats. Les organisations du monde du travail définissent pour chaque profession un profil de qualifications ainsi que les conditions de réussite et font appel à des experts pour l'examen des dossiers. La procédure, les profils de qualification et les conditions de réussite doivent être reconnues ou approuvées par l'OFFT. En 2010, 489 certificats fédéraux de capacité (CFC) sur 59 489 (0,8 %) ont été obtenus par le biais d'une validation des acquis.

---

<sup>3</sup> Baromètre 2012 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale – Rapport sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Moniteur du Marché d'Emploi Suisse, Université de Zurich, novembre 2012

## 2 Autres thèmes

### 2.1 Situation sur le marché des places d'apprentissage

**En 2012, près de 96 500 jeunes devant choisir une orientation professionnelle se sont intéressés à une formation professionnelle initiale (2011 : 90 000). Les entreprises ont proposé quant à elles 92 000 places d'apprentissage (2011 : 93 500).**

Ces dernières années, la situation sur le marché des places d'apprentissage s'est en grande partie stabilisée. Selon le baromètre des places d'apprentissage<sup>4</sup>, 85 000 places d'apprentissage étaient attribuées à fin août 2012 (2011 : 87 000). Sur les 7000 places encore libres (2011 : 6500), les entreprises espéraient en pourvoir encore 2000.

Selon les estimations, 158 000 jeunes étaient confrontés au choix d'une profession (2011 : 147 000). Lors de l'enquête, la majorité de ces jeunes ont indiqué avoir trouvé au moins une solution provisoire. Ils sont 5 % à déclarer être au chômage ou sans activité (2011 : 4 %), soit environ 8000 jeunes (2011 : 6000).

80 500 jeunes ont entamé une formation professionnelle initiale (2011 : 72 500) et 17 000 se trouvaient dans la « file d'attente » (2011 : 17 500). Il s'agit dans ce dernier cas de jeunes ayant une place d'apprentissage en vue pour 2013 ou étant encore à la recherche d'une place d'apprentissage.

Pour les jeunes qui ne parviennent pas à accéder directement à une formation professionnelle, il existe des instruments adaptés dans tous les cantons, tels que des offres transitoires, des programmes de coaching et de mentoring, un encadrement individuel et le case management « Formation professionnelle ». Ces mesures seront poursuivies et pourront être renforcées ou adaptées en fonction des besoins.

### 2.2 Intégration

**Réussir son entrée dans le monde du travail fait partie des préoccupations sociales et représente un intérêt économique. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail unissent leurs efforts pour soutenir les jeunes lors de leur passage à la formation postobligatoire.**

#### 2.2.1 Profils d'exigences scolaires

Le projet a été initié par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans le but de réduire le nombre d'abandons et d'échecs aux examens de fin d'apprentissage. Un outil informatique interactif doit aider les jeunes en fin de scolarité à préparer leur entrée dans le monde du travail en leur permettant de comparer leurs capacités avec les compétences requises par la profession qu'ils souhaitent exercer.

Dans un premier temps, des profils d'exigences ont été rédigés pour trois formations professionnelles initiales : polymécanicien, assistante/assistant en soins et santé communautaire et gestionnaire du commerce de détail. Les exigences professionnelles se basent sur 21 compétences scolaires. Au final, des profils seront établis pour les 230 formations professionnelles initiales proposées. Le projet se poursuit jusqu'en 2014.

<sup>4</sup> Baromètre des places de travail 2012 - Enquête auprès des jeunes et des entreprises sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, novembre 2012.

## 2.2.2 Attestation individuelle de compétences

Les attestations individuelles de compétences sont prévues pour deux groupes de jeunes :

- pour ceux qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale reconnue au niveau fédéral ;
- pour ceux qui suivent une formation professionnelle initiale, mais qui ne réussissent pas à obtenir le diplôme de fin d'apprentissage.

L'objectif est d'établir par écrit les connaissances et les compétences méthodologiques, sociales et personnelles des jeunes. Il revient aux cantons et aux organisations du monde du travail de certifier ces compétences. En 2012, les questions de fond ont été éclaircies sous la conduite de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). Un guide général devrait être élaboré d'ici 2014. La Confédération soutient le projet financièrement.

## 2.2.3 Adaptation du guide « Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) »

La formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a été introduite avec l'entrée en vigueur en 2004 de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. La formation s'adresse principalement aux jeunes dont les aptitudes sont essentiellement pratiques et permet d'acquérir – contrairement aux anciennes formations élémentaires – des compétences finales harmonisées à l'échelle de la Suisse.

Au total, 40 formations professionnelles initiales de deux ans étaient proposées début 2012. Sept autres devraient être proposées en 2013/2014. D'ici 2015, il sera ainsi possible de suivre une ou plusieurs formations professionnelles initiales de deux ans dans l'ensemble des branches professionnelles.

Les premières expériences en la matière sont positives. Une évaluation mandatée par l'OFFT<sup>5</sup> révèle que la formation professionnelle initiale de deux ans remplit les objectifs définis par le législateur et que l'intégration des jeunes sur le marché du travail est meilleure par ce biais que par le biais des formations élémentaires.

Le guide « Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) » sera adapté d'ici fin 2013 sur la base des connaissances actuelles. Les mesures d'amélioration prévues à court et à long terme ont été élaborées par les partenaires de la formation professionnelle.

## 2.3 Travaux législatifs

**La politique en matière de formation professionnelle doit tenir compte d'un monde du travail en pleine mutation et de l'évolution des besoins qui en découlent. L'apprentissage tout au long de la vie gagnera de plus en plus en importance. Les principaux travaux législatifs de l'année sous revue concernaient le nouveau plan d'études cadre pour la maturité professionnelle ainsi que la loi fédérale sur la formation continue.**

### 2.3.1 Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

La version révisée de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) prévoit un seul plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) en lieu et place des quatre plans d'études cadres actuels. Ce remaniement a été effectué grâce à une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons, les Ortra et les hautes écoles, et a pour but de continuer à renforcer la maturité professionnelle aux niveaux national et international.

<sup>5</sup> Evaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans avec AFP, INFRAS/IDHEAP, rapport final, décembre 2010.

Le nouveau PEC MP se réfère aux domaines d'études des hautes écoles spécialisées. Le rôle des différentes orientations de la maturité professionnelle est de préparer au passage dans les hautes écoles spécialisées dans les meilleures conditions possibles. L'accent est en outre mis sur les compétences spécifiques, c'est-à-dire sur les compétences minimales servant de base pour les examens finaux. Lors de la procédure de consultation, le projet du PEC MP a été largement accepté. La majorité des participants a jugé positivement l'attention portée aux domaines d'études des hautes écoles et considéré le modèle de compétences comme approprié<sup>6</sup>.

Le PEC MP comprend quatre parties:

- *Partie générale*  
Explications concernant les objectifs et les tâches stratégiques de la maturité professionnelle, la structure de l'enseignement et le modèle de compétences ;
- *Plans d'études cadres spécifiques aux branches*  
Dispositions concernant les différentes branches de l'enseignement menant à la maturité professionnelle ;
- *Directives et examens finaux*  
Directives générales relatives au travail interdisciplinaire, à la maturité professionnelle multilingue et aux règlements concernant l'organisation et la durée des examens finaux ;
- *Annexes*  
Informations supplémentaires et explications (bibliographie, glossaire, etc.).

Le nouveau PEC MP a été publié fin 2012. Les cantons bénéficient d'un délai d'une année supplémentaire pour l'élaboration des plans d'études. Le Conseil fédéral procédera à la modification des délais de l'art. 36 de l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) au cours du premier trimestre 2013.

### **2.3.2 Loi fédérale sur la formation continue**

En vertu des articles constitutionnels du 21 mai 2006 sur la formation, la Confédération a été chargée de fixer les principes applicables à la formation continue (art. 64a de la Constitution fédérale). Le projet d'une loi fédérale sur la formation continue (LFCo) a été mis en consultation de novembre 2011 à avril 2012. Ce projet de loi vise à renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et à encourager la qualité et la transparence des offres de formation continue.

Sur les quelque 180 prises de position reçues, le projet pour une loi sur la formation continue a été majoritairement bien accueilli. La structure en tant que loi-cadre, le positionnement de la formation continue dans le système de formation et les principes formulés ont été accueillis favorablement. Il en va de même en ce qui concerne l'objectif de la Confédération, qui est d'encourager, en collaboration avec les cantons, l'acquisition de compétences de base chez les adultes. Les questions et points de vue critiques émis concernaient la définition de la formation continue, le positionnement de la formation continue dispensée par les hautes écoles et la mise en pratique de certains principes<sup>7</sup>.

Le Conseil fédéral a pris connaissance fin juin du rapport sur les résultats de la procédure de consultation. Il adoptera le message relatif à la loi fédérale sur la formation continue au cours du premier semestre 2013.

---

<sup>6</sup> Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP), econcept, septembre 2012.

<sup>7</sup> Cf. [www.sbf.admin.ch/weiterbildung](http://www.sbf.admin.ch/weiterbildung)

## 2.4 Mesures de communication

**Des mesures de communication adaptées doivent permettre d'augmenter l'attrait de la formation professionnelle auprès des jeunes, de leurs parents et des responsables des ressources humaines. Dans le rapport annuel, la mise en œuvre jusqu'en 2014 de la campagne formationprofessionnelleplus.ch et le projet de films sur la formation professionnelle en Suisse ont fait l'objet d'une attention particulière.**

### 2.4.1 Campagne formationprofessionnelleplus.ch

La campagne formationprofessionnelleplus.ch a été lancée en 2007 sur une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Pour la première fois, une image unifiée du système hétérogène de la formation professionnelle était disponible. La campagne a pour objectif de sensibiliser les jeunes et leur entourage aux différentes possibilités qu'offre la formation professionnelle d'une part, et de présenter aux entreprises les avantages que représente la formation d'apprentis d'autre part.

Jusqu'en 2014, l'accent sera mis sur l'encouragement des talents. La nouvelle campagne débutera en 2013.

### 2.4.2 Films sur la formation professionnelle en Suisse

En raison de l'intérêt croissant pour la formation professionnelle suisse au niveau international, trois courts métrages ont été réalisés pour faire connaître les caractéristiques et les avantages du système dual en tant que garant d'une compétitivité élevée, d'un bon niveau de qualification de la main-d'œuvre et d'un faible taux de chômage (chez les jeunes). Ces films peuvent être utilisés en Suisse comme à l'étranger à des fins d'information, de présentation et de promotion, par exemple pour le marketing des places d'apprentissage auprès des entreprises internationales, pour des formations ou comme complément à une présentation auprès des délégations étrangères.

Le film « Choix de la profession, carrière, avenir » présente des personnalités qui ont débuté leur carrière avec une formation professionnelle initiale et qui se sont distinguées au sein du paysage économique suisse ; il donne également un aperçu de la formation des apprentis. Les films « Entrée dans la vie professionnelle » sur la formation professionnelle initiale et « Parcours professionnel & carrière » sur la formation professionnelle supérieure abordent plus particulièrement les particularités du système suisse de la formation professionnelle. Ils illustrent le lien entre la théorie et la pratique, la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle ainsi que la perméabilité du système.

Les films durent de cinq à neuf minutes et sont disponibles en quatre langues. Ils peuvent être téléchargés gratuitement sur le site du SEFRI [www.sbf.admin.ch/film](http://www.sbf.admin.ch/film).

## 2.5 Développement

**La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail collaborent étroitement pour développer en continu la formation professionnelle. L'objectif est d'identifier à temps les défis qu'impose le développement de la société, de l'économie et de la technique.**

### 2.5.1 Conférence sur les places d'apprentissage

Chaque année depuis 2005 à l'occasion de la conférence nationale sur les places d'apprentissage, les responsables du partenariat sur la formation professionnelle et de la politique de la formation discutent des défis actuels en matière de formation professionnelle. Les répercussions de la mutation structurelle étaient au centre des discussions de la conférence sur les places d'apprentissage 2012 qui a eu lieu à Martigny. En effet, au cours des dernières années la Suisse est devenue progressivement une société de services, à l'instar d'autres nations industrialisées. Les trois-quarts de la population active travaillent aujourd'hui dans le secteur tertiaire.

Les participants à la conférence sur les places d'apprentissage ont adopté des mesures en matière de formation pour renforcer la position de la Suisse en tant qu'économie diversifiée et fournir aux entreprises le personnel qualifié dont elles ont besoin<sup>8</sup>. Il a ainsi été décidé d'attirer davantage de jeunes, en particulier des jeunes femmes, vers les professions techniques. La formation professionnelle supérieure (cf. ch. 1.1) et les formations de rattrapage (cf. ch. 1.5) font partie des axes prioritaires. Les partenaires de la formation professionnelle s'engagent en outre à ce que le potentiel des personnes issues de l'immigration soit davantage exploité.

### **2.5.2      Projet sur les cleantech dans les filières de formation professionnelle initiale**

En réponse à une intervention parlementaire<sup>9</sup>, un consortium a été chargé du projet « Cleantech dans les filières de formation professionnelle initiale » sous la conduite de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (EHB). Outre la recherche d'une définition des cleantech axée sur la formation professionnelle et l'élaboration de compétences transdisciplinaires, l'accent a été mis sur une analyse de tous les plans de formation de la formation professionnelle initiale sous l'angle des cleantech. Cette analyse a été effectuée pour près de 200 professions ayant fait l'objet d'une révision depuis 2004 ou dont la révision est suffisamment avancée pour les besoins d'une enquête. Le Conseil fédéral établira son rapport sur les résultats de l'analyse et les travaux complémentaires courant 2013. Le projet doit en outre permettre d'acquérir les bases de travail spécifiques les plus proches possibles de la pratique et d'émettre des recommandations pour les réformes ultérieures des profils des professions.

### **2.5.3      Projet sur l'amélioration des procédures de qualification**

Lors des procédures de qualification, il est vérifié si la personne dispose des compétences nécessaires à l'exercice de la profession, conformément à l'ordonnance sur la formation correspondante. Le projet « Amélioration des procédures de qualification » mandaté par la Confédération a permis de réaliser un état des lieux complet avec examen final des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Des propositions de modèles conçus sur cette base permettront aux cantons et aux organes responsables de simplifier et de standardiser ces procédures de qualification et par là même d'en améliorer l'efficacité. Des recommandations sont en outre en cours d'élaboration pour permettre de réaliser un examen axé sur les compétences. Les premiers résultats seront disponibles d'ici juillet 2013.

---

<sup>8</sup> Conférence sur les places d'apprentissage 2012 - catalogue des mesures sur le thème « Désindustrialisation et mutation structurelle », novembre 2012.

<sup>9</sup> Postulat Mürli (11.3188) : « Masterplan Cleantech. Et la formation professionnelle ? »

### 3 Innovations et projets

#### 3.1 Encouragement de projets

**La Confédération engage jusqu'à 10 % de ses ressources en faveur de la formation professionnelle pour la promotion de projets de développement et pour le soutien de prestations particulières d'intérêt public. Pour l'année 2012, cela représentait 50,6 millions de francs.**

L'encouragement de projets par la Confédération est conforme aux dispositions des articles 54 et 55 LFPr. L'art. 54 englobe les projets qui contribuent au développement et à l'élaboration de structures d'avenir pour la formation professionnelle, notamment les projets pilotes, les études et les financements de départ. L'art. 55 LFPr prévoit le soutien de prestations d'intérêt public qui ne pourraient pas être fournies sans subventions étatiques. Ce sont, par exemple, des mesures visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, à soutenir les groupes et régions défavorisés et à améliorer la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques, ainsi que des mesures permettant d'assurer et d'étendre l'offre de places d'apprentissage.

En 2012, 112 demandes de soutien financier ont été déposées auprès de l'OFFT ; 67 ont été approuvées, 32 se trouvent encore en traitement, 12 ont été rejetées et une a été retirée.

Les projets ci-dessous, traités au sein de la CFFP, ont été soutenus :

<b>Projet</b>	<b>Organe responsable</b>
- Financement innovant pour le futur de l'Ortra Métiers liés au cheval Suisse 2012	Ortra Métiers liés au cheval
- SwissSkills Berne 2014, organisation principale des championnats suisses des métiers et des démonstrations professionnelles	Association SwissSkills Berne 2014 (sur mandat de la fondation SwissSkills)
- Egalité des chances par les compétences genres dans la formation professionnelle	Formation professionnelle suisse (FPS) Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles (CSD) Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Projet pilote « Validation des acquis pour l'obtention du titre de spécialiste en gestion de PME avec approfondissement en gestion de PME familiale »	Union suisse des arts et métiers (USAM)
- Réforme de la formation d'ébéniste CFC / menuisière/menuisier CFC	Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM Fédération Suisse Romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie FRM
- Mise en place du CFC d'employé-e de commerce bilingue français-anglais	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue du canton de Genève
- Maintien et développement du champ professionnel de factrice d'instruments de musique CFC/facteur d'instruments de musique CFC	Communauté d'intérêts des facteurs d'instruments de musique (CIFIM)
- Poursuite des projets de sensibilisation à l'illettrisme et de sensibilisation des intermédiaires	Fédération suisse Lire et Ecrire
- Projet GO2, promotion des compétences de base des adultes dans les entreprises et les cantons	Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)
- Evaluation de la maturité professionnelle	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)

## 3.2 Recherche sur la formation professionnelle

**La formation professionnelle doit continuellement faire face à de nouveaux défis en raison de l'internationalisation croissante, des progrès technologiques et du développement économique et démographique. Le pilotage du système nécessite l'accès à des données scientifiques fiables.**

L'encouragement de la Confédération a pour but la création d'un domaine de recherche de renommée nationale et internationale et son implantation dans les structures d'encouragement traditionnelles en Suisse. En 2012, le montant du soutien s'élevait à 2,4 millions de francs. Les fonds ont été utilisés pour :

- la création de centres de compétences dans les hautes écoles (leading houses), qui se consacrent chacun à un thème prioritaire ;
- des projets individuels traitant de sujets qui ne sont pas couverts par les travaux d'une leading house.

En 2012, les cinq leading houses suivantes étaient actives :

- Qualité de la formation professionnelle (Université de Fribourg : prof. Margrit Stamm (jusqu'à l'automne 2012) et prof. Stephan Schumann)
- Processus d'enseignement et d'apprentissage dans le domaine commercial (Université de Zurich : prof. Franz Eberle)
- Economie de la formation professionnelle : comportement des entreprises et politique de formation (Université de Zurich : prof. Uschi Backes-Gellner et Université de Berne : prof. Stefan C. Wolter)
- Economie de l'éducation : transitions, qualifications et travail (Université de Genève : prof. Yves Flückiger)
- Technologies pour la formation professionnelle (EPFL : prof. Pierre Dillenbourg)

Les résultats les plus significatifs des activités de recherche des leading houses sont publiés dans des revues scientifiques internationales et dans des revues spécialisées. La revue internationale sur la formation professionnelle (ERVET)<sup>10</sup>, qui bénéficie du soutien financier de l'OFFT, paraît en outre depuis 2009.

Le plan directeur de la recherche de la Confédération<sup>11</sup> offre un aperçu des activités effectuées à ce jour dans la recherche sur la formation professionnelle ainsi que des objectifs pour les années à venir. Les thèmes prioritaires ci-après ont été fixés pour la période 2013 à 2016 :

- consolidation des leading houses et implantation progressive du champ de recherche « formation professionnelle dans les hautes écoles » ;
- connaissances de la didactique des savoirs professionnels dans les domaines de la santé et de la technique/l'industrie ;
- amélioration des compétences linguistiques des personnes en formation afin de promouvoir la mobilité ;
- sensibilisation à l'importance de l'internationalisation pour la formation professionnelle ;
- compréhension des systèmes et processus dans la formation professionnelle ;
- valorisation des résultats en formation professionnelle.

<sup>10</sup> Empirical Research in Vocational Education and Training (ERVET), Sense Publishers, Rotterdam.

<sup>11</sup> Plan directeur de la recherche en formation professionnelle 2013 à 2016, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, février 2012.



## Annexe

### **I. Membres de la CFFP (période administrative 2012 à 2015)**

---

Backes-Gellner, Uschi	Professeur d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich
Davatz-Höchner, Christine	Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Evéquo, Grégoire	Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève
Fehr, Karin	Secrétaire générale de l'Ortra SAVOIRSOCIAL
Gasche, Mark	Secrétaire général de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et responsable du domaine de la formation professionnelle à la CDIP
Juillerat, Didier	Vice-président de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Meier, Claude	Responsable de la politique de la formation, SEC Suisse
Polito, Véronique	Secrétaire centrale en charge de la formation auprès de l'Union syndicale suisse (USS)
Renold, Ursula	Directrice de l'OFFT (présidence <sup>12</sup> )
Roulet, Blaise	Vice-directeur exécutif de l'OFFT (présidence <sup>13</sup> )
Rösch, Jakob	Secrétaire de l'Ortra Agrialiform
Sieber, Urs	Secrétaire général d'OdASanté
Weber-Gobet, Bruno	Responsable de la formation auprès de l'organisation faîtière des travailleurs Travail.Suisse
Wenger, Beat	Président central de la Société suisse des maîtres d'école professionnelle (BCH/FPS)
Wiesendanger, Rita	Cheffe de l'Office de la formation professionnelle du canton des Grisons
Zellweger, Jürg	Membre de la direction de l'Union patronale suisse (UPS)

---

<sup>12</sup> Jusqu'à l'été 2012.

<sup>13</sup> De l'été 2012 à fin 2012.

## II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle

---

La composition et les tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle sont définies comme suit dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) :

Art. 69 Commission fédérale de la formation professionnelle

<sup>1</sup> Le Conseil fédéral nomme une commission fédérale de la formation professionnelle.

<sup>2</sup> La commission se compose de quinze membres au plus représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. Les cantons peuvent proposer trois membres.

<sup>3</sup> La commission est dirigée par le directeur de l'office.

<sup>4</sup> L'office fédéral assure le secrétariat.

Art. 70 Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle

<sup>1</sup> La Commission fédérale de la formation professionnelle est chargée des tâches suivantes :

- a. elle conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle et sur les questions de développement, de coordination et d'harmonisation de celles-ci avec la politique générale en matière de formation ;
- b. elle évalue les projets de développement de la formation professionnelle visés à l'art. 54, les demandes de subventions pour des prestations particulières d'intérêt public visées à l'art. 55 et les demandes de soutien dans le domaine de la formation professionnelle visées à l'art. 56 ainsi que les projets de recherche, les études, les projets pilote et les prestations de service dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue à des fins professionnelles visées à l'art. 48, al. 2, let. b.

<sup>2</sup> Elle peut émettre des propositions de sa propre initiative et fournir des recommandations à l'intention des autorités octroyant des subventions au sujet des projets à évaluer.

## III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle

---

**Trois autres commissions fédérales permanentes conseillent l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) dans différents domaines de la formation professionnelle. La CFFP s'est informée des travaux des autres commissions et a coordonné ses activités avec les leurs.**

La **Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP)** est l'organe consultatif pour les questions concernant la maturité professionnelle et en particulier la reconnaissance des procédures de qualification afférentes. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail, des écoles professionnelles et des hautes écoles spécialisées.

La **Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP)** conseille l'OFFT, d'une part, dans le domaine de la coordination et de la reconnaissance des diplômes pour les responsables de la formation professionnelle et, d'autre part, dans celui de la désignation et de la surveillance des institutions délivrant des diplômes reconnus par la Confédération. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail et des institutions de formation.

La **Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)** évalue, à l'intention de l'OFFT, les plans d'études cadres ainsi que les demandes de reconnaissance fédérale des filières de la formation professionnelle supérieure et des études postdiplômes. Elle vérifie également, en collaboration avec les cantons et à l'intention de l'OFFT, si les conditions de reconnaissance sont respectées. Les

membres de la CFES représentent la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les institutions de formation.

## **IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2012**

---

### **Rapports, messages et décisions**

- [DFE :] Rapport sur la vérification des coûts de la formation professionnelle revendiqués par les cantons, janvier 2012.
- [OFFT :] Plan directeur de la recherche en formation professionnelle 2013 à 2016, février 2012.
- [Conseil fédéral :] Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2013 à 2016, février 2012.
- [CFHES<sup>14</sup>, OFFT :] Recherche dans les hautes écoles spécialisées 2012 : descriptions, analyses et conclusions (rapport final), Kiener, U. / Benninghoff, M. / Müller, C. / Felli, R. / Christen, S., février 2012.
- [OFFT :] Procédure de consultation d'un projet de loi fédérale sur la formation continue – rapport sur les résultats, juin 2012.
- [OFSP, OFFT :] Concept national de formation « Soins palliatifs et formation », août 2012.
- [OFFT :] Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP), econcept, septembre 2012.

### **Guides et directives**

- [OFFT :] Directives relatives à l'octroi de subventions fédérales pour des projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité au sens de l'art. 54 LFPr et pour des prestations particulières d'intérêt public au sens de l'art. 55 LFPr, mars 2012.
- [OFFT :] Explications sur le formulaire de demande de subvention (octroi de subventions fédérales pour des projets au sens des art. 54/55 LFPr), mars 2012.

### **Conférence sur les places d'apprentissage**

- [OFFT :] Conférence sur les places d'apprentissage 2012 - catalogue des mesures sur le thème « Désindustrialisation et mutation structurelle », novembre 2012.
- [OFFT :] Axes prioritaires concernant l'encouragement des activités de mobilité et de l'apprentissage des langues étrangères dans un contexte scolaire dans le cadre de la formation professionnelle, novembre 2012.

### **Publications sur le système suisse de formation professionnelle**

- [OFFT :] La formation professionnelle en Suisse en 2012 – Faits et données chiffrées, mars 2012
- [OFFT :] L'entrée dans la vie professionnelle – Assortiment de mesures pour la transition vers le degré secondaire II, juin 2012.

### **Evaluations**

- [Institut LINK :] Baromètre des places d'apprentissage d'août 2012. Rapport détaillé – Enquête auprès des jeunes et des entreprises sur mandat de l'OFFT, novembre 2012.

---

<sup>14</sup> Commission fédérale des hautes écoles spécialisées.

- [Moniteur du Marché de l'Emploi Suisse :] Baromètre 2012 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale – Rapport commandé par l'OFFT, novembre 2012.

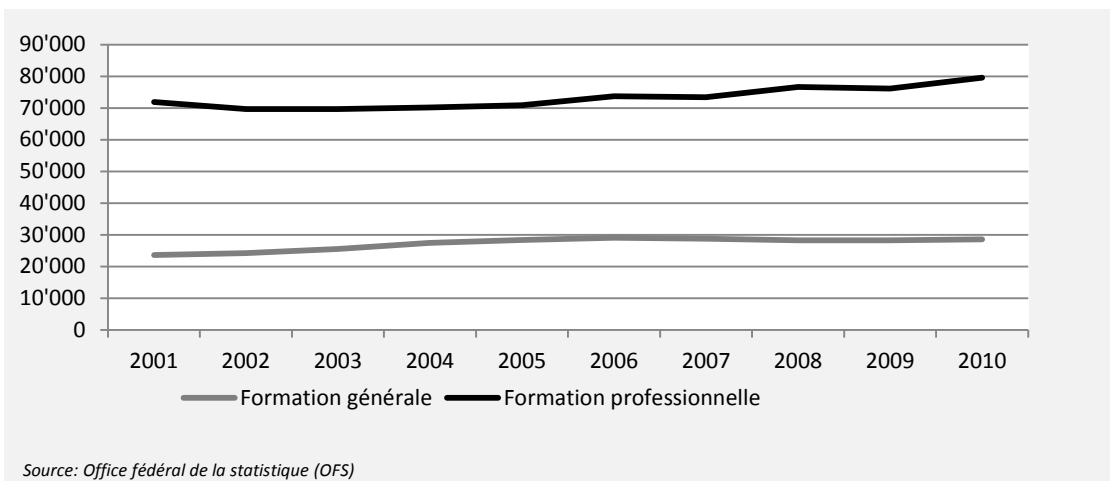
## V. Interventions parlementaires 2012

Numéro d'objet	Intervention parlementaire	Auteur	Chambre / canton	Titre
12.1042	Question	Fulvio Pelli	CN / TI	Diplôme fédéral d'expert fiscal. Droit de passer les examens dans les trois langues officielles
12.3019	Postulat	Commission de la science, de l'éducation et de la culture	CN	Protection des titres délivrés par les filières formelles, y compris des masters postgrades des HES
12.3149	Interpellation	Nadja Pieren	CN / BE	Conséquences de la possibilité donnée aux écoles de commerce de délivrer des CFC
12.3248	Interpellation	Francine John-Calame	CN / NE	Formation du personnel en soins infirmiers (1)
11.3249	Interpellation	Francine John-Calame	CN / NE	Formation du personnel en soins infirmiers (2)
12.3415	Postulat	Brigitte Häberli-Koller	CN / TG	La Confédération doit continuer de reconnaître les études post-diplôme des écoles supérieures
12.3428	Postulat	Daniel Jositsch	CN / ZH	La Confédération doit continuer de reconnaître les études post-diplôme des écoles supérieures
12.3511	Motion	Matthias Aebischer	CN / BE	Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
12.3599	Motion	Ada Marra	CN / VD	Renforcer la formation dans le cursus d'obtention des patentes de cafetiers-restaurateurs
12.3706	Postulat	Daniel Jositsch	CN / ZH	Règles équitables pour conclure des contrats d'apprentissage
12.3782	Interpellation	Nadja Pieren	CN / BE	Commission fédérale de la maturité professionnelle
12.3793	Interpellation	Luc Recordon	CE / VD	Formation professionnelle des jeunes handicapés
12.3854	Motion	Luc Barthassat	CN / GE	Des paysagistes qualifiés comme impératif de santé publique

## VI. Indicateurs de la formation professionnelle

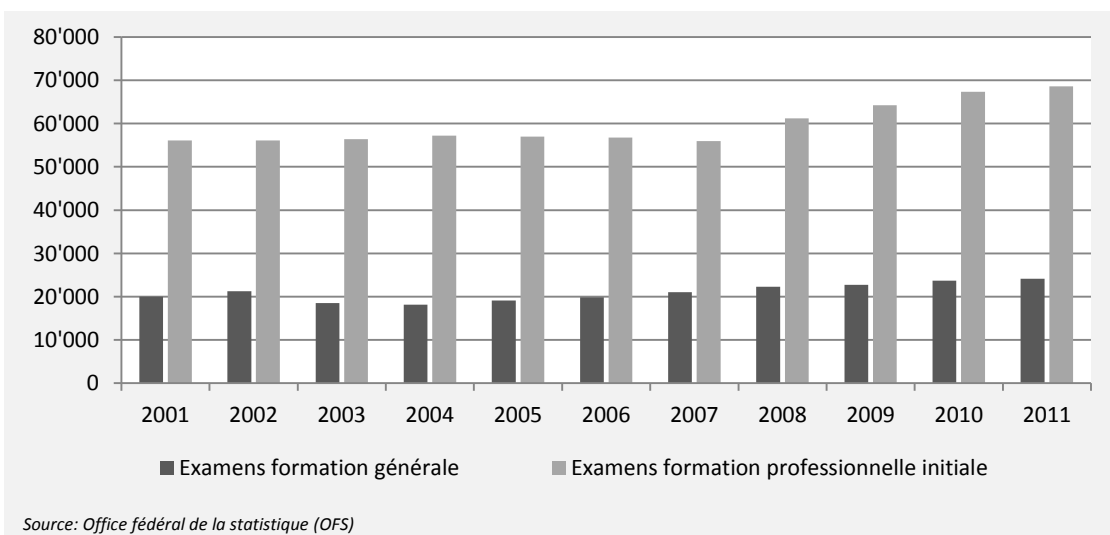
### Personnes en formation au degré secondaire II

La formation professionnelle initiale constitue le domaine le plus important de la formation postobligatoire au degré secondaire II. Deux tiers des jeunes qui entament une formation du degré secondaire II intègrent une formation professionnelle (entre 70 000 et 80 000 personnes par an).



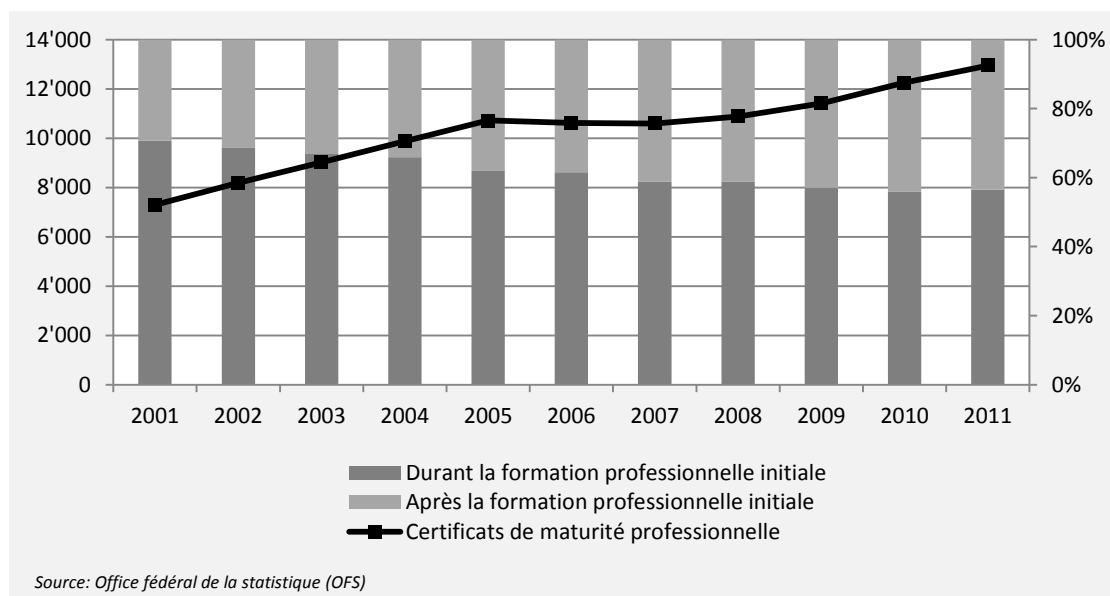
### Diplômes du degré secondaire II

En Suisse, à l'heure actuelle, plus de 90 % des jeunes sont détenteurs d'un diplôme du degré secondaire II. Environ 75 % des diplômes décernés proviennent du domaine de la formation professionnelle.



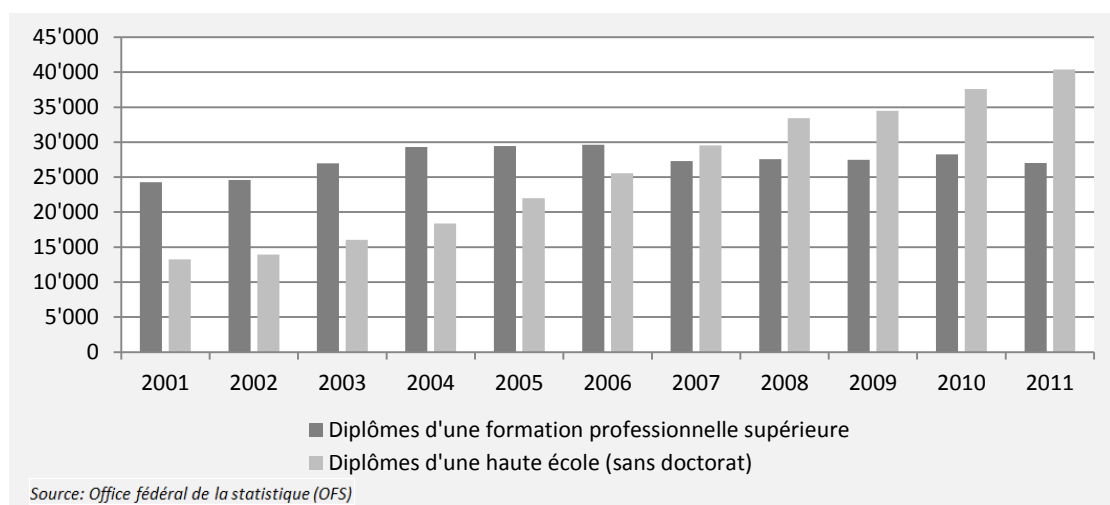
## Certificats de maturité professionnelle

Introduite en 1994 à l'intention des jeunes performants, la maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale par une formation générale approfondie. Les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle peuvent accéder aux HES sans avoir à passer d'examen d'admission. En 2011, 12 900 certificats de maturité professionnelle ont été décernés, dont environ 57 % durant la formation professionnelle initiale et 43 % après celle-ci. L'examen complémentaire, appelé « passerelle », permet d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale.



## Diplômes du degré tertiaire

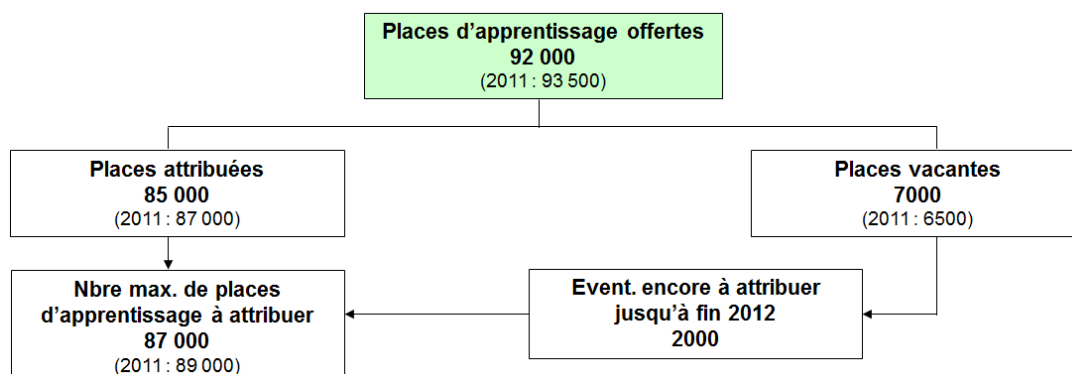
Au degré tertiaire, la formation professionnelle supérieure contribue de manière significative à la création d'un vivier de professionnels et de cadres qualifiés. En 2011, près de 27 000 diplômes et brevets de la formation professionnelle supérieure ont été délivrés<sup>15</sup>. A titre de comparaison, le nombre de diplômes remis dans le domaine des hautes écoles (HES, hautes écoles pédagogiques, universités et écoles polytechniques fédérales) était d'environ 40 400 (sans les doctorats).



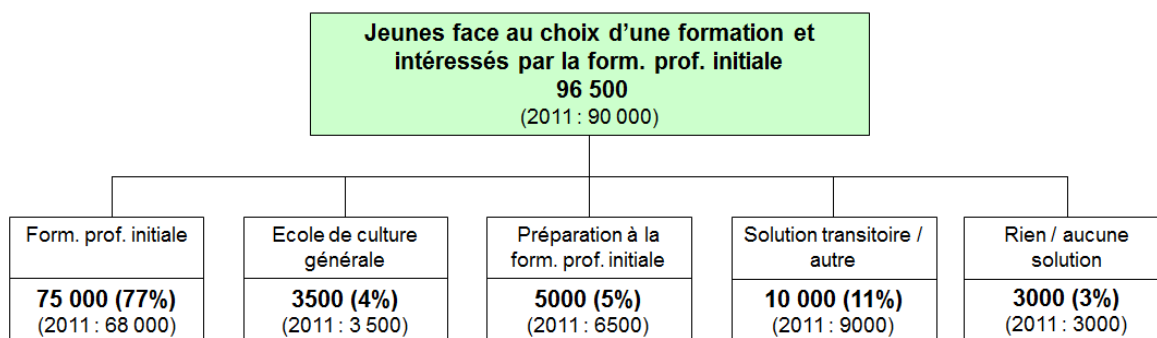
<sup>15</sup> Parmi les 27 000 diplômes obtenus, environ 23 000 sont reconnus au niveau fédéral.

## VII. Marché des places d'apprentissage

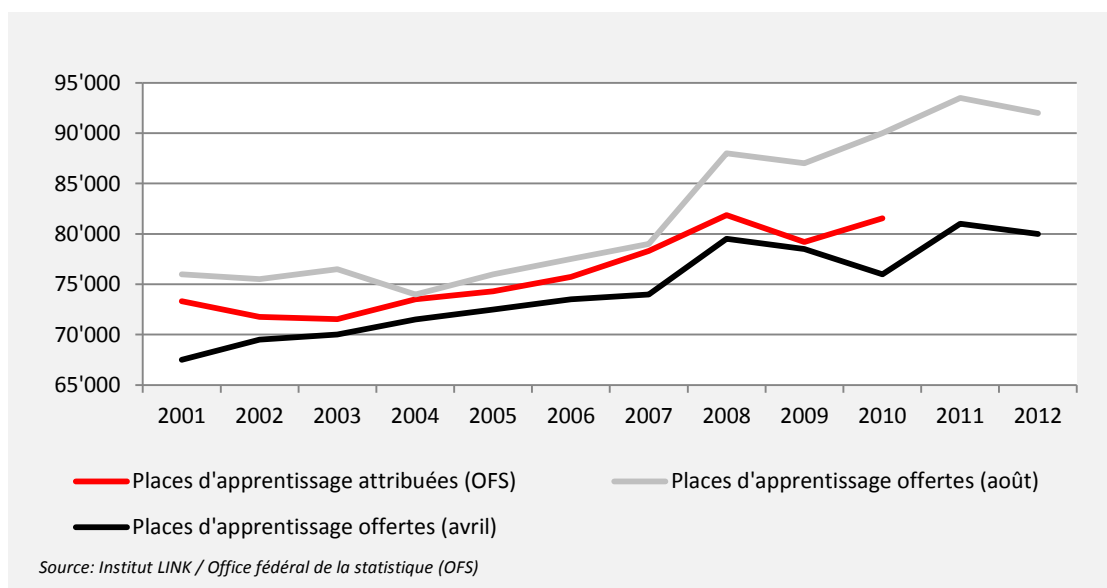
Nombre de places d'apprentissage proposées (jour de référence : 31 août 2012)



Situation des jeunes souhaitant suivre une formation professionnelle initiale (jour de référence : 31 août 2012)



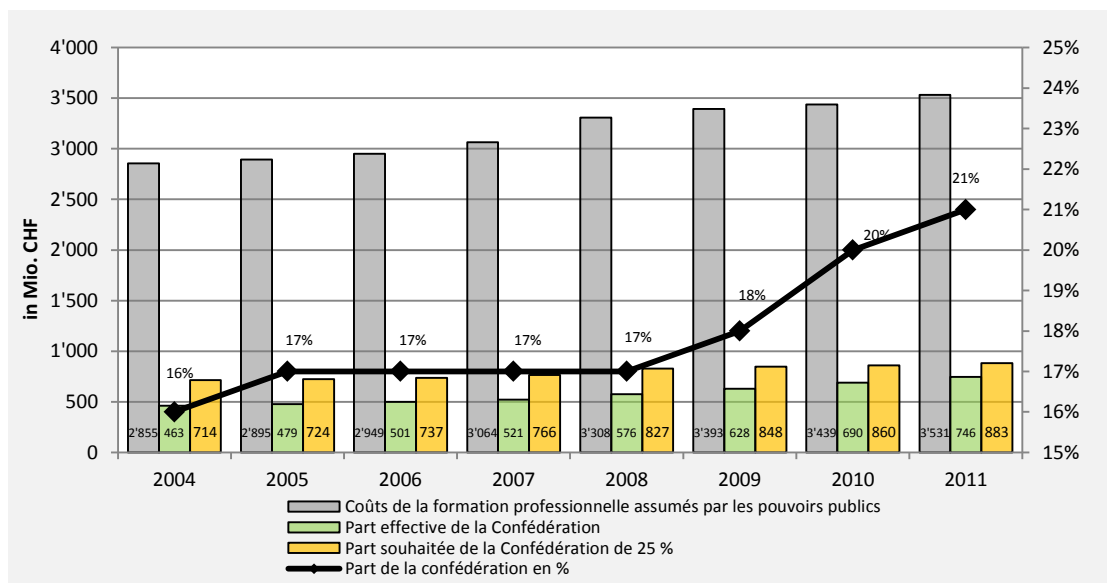
## VIII. Offres et attributions de places d'apprentissage



## IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics

Les coûts de la formation professionnelle supportés par les pouvoirs publics en 2011 s'élevaient à 3531 millions de francs, dont la majorité est à la charge des cantons. Les coûts de la formation professionnelle assumés par les cantons sont saisis par le biais du calcul complet des coûts, conformément aux objets de coûts définis dans la loi fédérale sur la formation professionnelle. Avec plus de 70 % des coûts, les écoles professionnelles constituent l'objet de coûts le plus important. Les écoles supérieures (10 %) et la préparation à la formation professionnelle initiale (7 %) constituent les deuxième et troisième objets de coûts les plus importants.

Evolution des coûts de la formation professionnelle et des subventions fédérales entre 2004 et 2011<sup>16</sup> (source : SEFRI)



<sup>16</sup> Les coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics comprennent, outre les coûts complets cantonaux, les coûts en faveur de l'IFFP et de la recherche sur la formation professionnelle, de même que les subventions fédérales à des tiers. Ces derniers comprennent les montants octroyés par l'OFFT dans le cadre de la promotion de projets et du développement, lesquels n'ont pas été versés aux cantons.



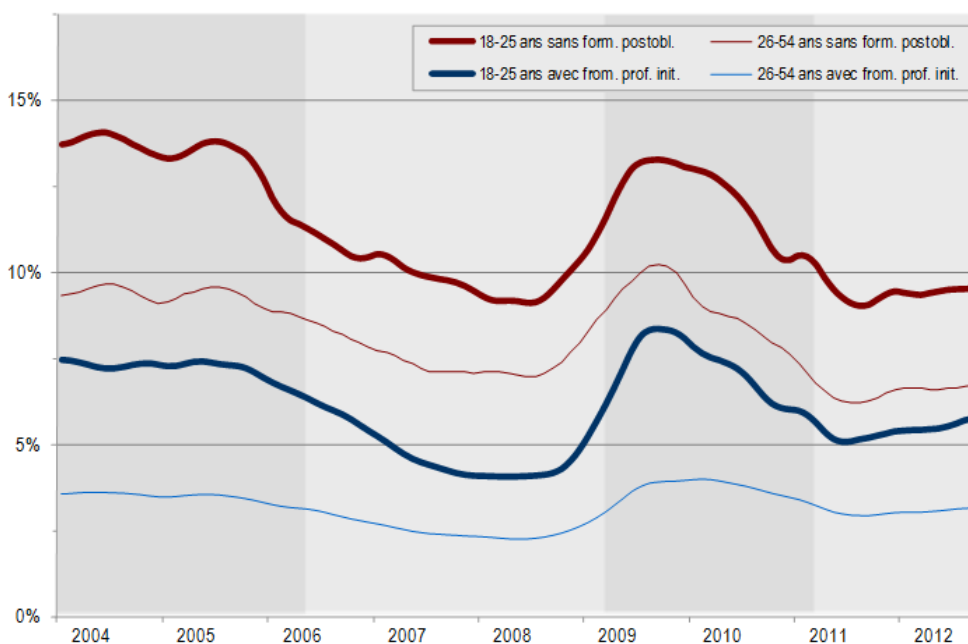
## X. Résultats du baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation initiale<sup>17</sup>

Sur l'ensemble des offres destinées aux professionnels, la part des emplois s'adressant aux jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale était en 2011 similaire à celle de l'année précédente, alors qu'au cours des dernières années, elle avait enregistré une baisse constante. Ce recul est à imputer en particulier aux niveaux d'exigences plus élevés définis par les entreprises en matière d'expérience professionnelle et de formation continue. Depuis 2006, près de 70 % des offres d'emploi s'adressant à des professionnels qualifiés exigent une expérience professionnelle en plus d'une formation professionnelle initiale.

Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage des jeunes en âge d'entrer sur le marché du travail (de 18 à 21 ans) s'élevait à 8,5 % en septembre 2012. Il était plus élevé qu'à la fin de la phase de haute conjoncture de 2008 (4,9 % corrigé des variations saisonnières).

Le diplôme sanctionnant une formation professionnelle initiale reste actuellement un rempart solide contre le chômage. Le taux de chômage des jeunes sans formation postobligatoire est actuellement 1,7 fois plus élevé que celui des jeunes titulaires d'un diplôme postobligatoire.

Taux de chômage corrigé des variations saisonnières selon l'âge et la formation (source : Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale)<sup>18</sup>



<sup>17</sup> Baromètre 2012 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale – Rapport sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Moniteur du Marché d'Emploi Suisse, Université de Zurich, novembre 2012.

<sup>18</sup> L'évolution du chômage dépend des aléas de la conjoncture. En cas de forte conjoncture (couleur claire dans le graphique), le taux de chômage est inférieure à la moyenne annuelle, alors qu'en cas de faible conjoncture (couleur foncée), le taux est supérieur à la moyenne annuelle.